

Remarque sur la nomenclature de la Nigritelle robuste du Mont Cenis

par Pierre DELFORGE (*)

Abstract. DELFORGE, P. - Remark on the Nomenclature of the robust Vanilla Orchid of Mount Cenis. The correct epithet of the robust Vanilla Orchid of Mount Cenis (Savoie, France) is *cenisia* at the species rank [*Nigritella cenisia* FOELSCHÉ et al. 1998, syn.: *Gymnadenia cenisia* (FOELSCHÉ et al.) FOELSCHÉ et al. 1999] and at the subspecies rank [*Nigritella rhellicani* subsp. *cenisia* (FOELSCHÉ et al.) KREUTZ 2005], but *robusta* at the variety rank [*Gymnadenia rhellicani* var. *robusta* P. DELFORGE 2003, syn.: *Nigritella rhellicani* var. *robusta* (P. DELFORGE) KREUTZ 2005]. *Nigritella rhellicani* var. *cenisia* (FOELSCHÉ et al.) D. WENKER & S. WENKER 2007 is illegitimate under Art. 11.4 of the ICBN.

Key-Words: Orchidaceae, *Gymnadenia*, Section *Nigritella*, *Gymnadenia rhellicani* var. *robusta*. Flora of France. Nomenclature.

La Nigritelle robuste du Mont Cenis (Savoie, France) a été décrite au rang d'espèce sous le nom de *Nigritella cenisia* à deux reprises (FOELSCHÉ et al. 1998, 1999A). Elle a été rapidement transférée par ses descripteurs, à deux reprises également, dans le genre *Gymnadenia* (FOELSCHÉ et al. 1999B; GERBAUD 1999A). *G. cenisia* et *G. rhellicani*, tous deux diploïdes et allogames, sont très proches et fleurissent généralement ensemble sur les mêmes sites. Ils ne se distinguent pratiquement que par des caractères quantitatifs (nombre de feuilles + nombre de fleurs + diamètre de la tige sous l'inflorescence), caractères manifestement corrélés (par exemple VANHECKE 1990) et dont les intervalles de variation se recouvrent largement, de sorte que, fréquemment, la délimitation des deux taxons n'est pas possible, de l'aveu même des descripteurs de *G. cenisia* (FOELSCHÉ et al. 1999A: notamment 483, 485).

Une analyse génétique (HEDRÉN et al. 2000), l'examen de la variation intrapopulationnelle de *Gymnadenia rhellicani* dans d'autres populations de l'arc alpin et à l'extrémité orientale de son aire (Mont Phalakron, Grèce), ainsi que, particulièrement, le changement d'aspect des populations de *G. cenisia* d'une année à l'autre, avec une perte très nette du caractère "robuste" de la plupart des individus lorsque les conditions climatiques sont défavorables, indiquaient que la Nigritelle robuste du Mont Cenis ne représentait qu'une

(*) avenue du Pic Vert 3, 1640 Rhode-Saint-Genèse, Belgique
E-mail: pierredelforge@skynet.be

Manuscrit déposé le 16.VIII.2011, accepté le 15.IX.2011.

forme, ou au plus une variété [au sens d'unité évolutivement significative (ESU) de MORITZ 1994, 1996)], de *G. rhellicani* (DELFORGE 2003). Pour formaliser ces conclusions, j'ai décrit *G. rhellicani* var. *robusta* à partir d'un nouvel holotype que j'avais prélevé moi-même au Mont Cenis plutôt que de faire une combinaison nouvelle basée sur l'épithète *cenisia*, c'est-à-dire basée sur un holotype que je n'avais pas pu autopsier, alors qu'il avait été récolté dans une colonie où la présence de taxons voisins et d'hybrides occasionnels supposés complique les identifications (DELFORGE 2003: 127).

Il faut rappeler ici que lorsque j'avais voulu nommer formellement la variété occidentale de *Gymnadenia austriaca* (DELFORGE 1998), j'avais fait une combinaison nouvelle en prenant pour basionyme *Nigritella nigra* subsp. *gallica* E. BREINER & R. BREINER dont le type provient de l'Alpe d'Huez (BREINER & BREINER 1993). Cette combinaison a été rapidement contestée par FOELSCHÉ et FOELSCHÉ (1999: 800-801) et par GERBAUD (1999: 375, note 2) au motif que le type de *Nigritella nigra* subsp. *gallica* représenterait peut-être un individu hybride et que, de ce fait, *Nigritella nigra* subsp. *gallica* devrait probablement être considéré comme un nomen confusum⁽¹⁾. Pour changer un taxon de rang, il vaut donc parfois mieux procéder, dans le respect des règles du Code International de Nomenclature Botanique (ICBN), à une nouvelle description à partir d'un holotype dont l'identité ne pourra pas être contestée, plutôt que faire une combinaison nouvelle à partir d'une épithète liée à un type que l'on n'a pas pu autopsier.

Lors d'observations effectuées d'autres années, KALTEISEN (2001) et WENKER (2007: 195-197) ont fait, à propos de la Nigritelle robuste du Mont Cenis, des constatations très similaires aux miennes. WENKER a également considéré que cette nigritelle ne constituait qu'une variété et a publié une combinaison nouvelle à ce rang dans l'espèce *Nigritella rhellicani* à partir de l'épithète *cenisia*. Pourtant, KREUTZ (2004: 78) avait déjà procédé correctement à ce transfert [= *Nigritella rhellicani* var. *robusta* (P. DELFORGE) KREUTZ]. WENKER justifie sa nouvelle combinaison de cette manière: «Die korrekte Rangstufe für "cenisia" ist die einer Varietät von *Nigritella rhellicani*. Die Argumentation von DELFORGE, 2003, mit *Nigritella rhellicani* var. *robusta* eine neuen Namen zu vergeben, ist nicht nachvollziehbar. FOELSCHÉ & GERBAUD, 1999, bilden auf S. 453 den von W. FOELSCHÉ 1997 gesammelten Holotypus ab. Dabei handelt es sich ohne jeden Zweifel zum eine "cenisia". Das gültig beschriebene Epitheton *cenisia* ist damit zwingend für die Rangstufe der Varietät zu verwenden. Die notwendige Umkombination wird hirit vorgenommen.

⁽¹⁾ Ce procédé est spécieux parce qu'il consiste à jeter la suspicion sur l'identité d'un holotype puis, sans avoir fait la démonstration que ce spécimen représente effectivement un hybride, à décréter que le nom lié à cet holotype est donc un nomen confusum qui ne peut plus être utilisé. Notons, par ailleurs, qu'après examen de la population-type de l'Alpe d'Huez, WENKER (2007: 200) considère, comme je l'ai fait, que *Nigritella nigra* subsp. *gallica* E. BREINER & R. BREINER représente une variété occidentale de *Gymnadenia austriaca*. Il la nomme *Nigritella nigra* subsp. *austriaca* var. *gallica* (E. BREINER & R. BREINER) D. WENKER & S. WENKER.

Remarquons encore que FOELSCHÉ et GERBAUD ont récemment réutilisé ce procédé. Pour pouvoir décrire l'hybride entre *Gymnadenia bicolor* et *G. rhellicani*, ils ont décidé que *G. xwettsteiniana* ABEL était un nomen confusum (GERBAUD & FOELSCHÉ 2011: 31), alors que pour pouvoir décrire *G. bicolor*, FOELSCHÉ (2010) avait au contraire affirmé que *G. xwettsteiniana* était bien un hybride (voir également DELFORGE 2011 dans le présent bulletin).

Nigritella rhellicani var. *cenisia* (FOELSCHÉ & GERBAUD) D. WENKER & S. WENKER [2007]

[...] Syn.: *Gymnadenia rhellicani* var. *robusta* P. DELFORGE (2003)

Syn.: *Nigritella rhellicani* var. *robusta* (P. DELFORGE) KREUTZ (2004)» WENKER (2007: 196-197).

Ce refus délibéré de prendre en compte un des principes de base du Code International de Nomenclature Botanique (ICBN), le principe de priorité, est assez surprenant chez un auteur qui vise, ainsi qu'il l'énonce dans le titre de son article, à stabiliser la taxonomie du genre *Nigritella* (WENKER 2007), auteur qui, par ailleurs, critique avec raison ceux qui ne respectent pas ce même principe de priorité dans le genre *Dactylorhiza* (SCZEPANSKI et WENKER 2008A: 63, traduction en français: 2008B: 198).

Les arguments de WENKER pour procéder de la sorte sont tout aussi curieux. Écrire que l'holotype de *Nigritella cenisia* est sans aucun doute un *cenisia* («Dabei handelt es sich ohne jeden Zweifel zum eine "cenisia"») est une tautologie ⁽²⁾, puisque par convention, l'épithète *cenisia* est indissolublement lié à cet holotype. Ajouter que, comme *cenisia* est *cenisia*, son usage est obligé («zwingend») au rang variétal («Das gültig beschriebene Epitheton *cenisia* ist damit zwingend für die Rangstufe der Varietät zu verwenden»), alors qu'il existe déjà un nom valablement publié à ce rang, n'est évidemment pas correct. En effet, la dernière version publiée de l'ICBN (MACNEIL et al. 2006, traduit), édicte, comme les précédentes, au Chapitre II (Statut, typification et priorité des noms), Article 11 (Priorité):

« 11.1. Toute famille ou tout taxon de rang inférieur de délimitation, position et rang donnés ne peut porter qu'un seul nom correct [...].

11.2. En aucun cas, un nom n'a priorité en dehors du rang auquel il a été publié [...].

[...].

11.4. Pour tout taxon de rang inférieur au genre, le nom correct est la combinaison de l'épithète finale du plus ancien nom légitime de même rang qui s'applique au taxon, avec le nom correct du genre ou de l'espèce auquel il est attribué [...].»

Les seules exceptions à la règle de priorité, prévue par l'ICBN, sont la conservation d'un nom après procédure ad hoc, les noms de forme des champignons et des morphotaxons des plantes fossiles (plusieurs noms pour un même taxon sont autorisés pour ces organismes) ou encore l'impossibilité de combiner une épithète prioritaire du fait de la présence d'un homonyme antérieur dans le taxon où elle devrait être transférée. Aucune de ces exceptions ne concerne la *Nigritelle* robuste du Mont Cenis.

L'ICBN est donc très clair. Lorsqu'un taxon ne possède pas d'épithète légitime à un rang, par exemple au rang variétal, ce qui était le cas de la *Nigritelle* robuste du Mont Cenis en 2003, celui qui estime que ce taxon représente une variété peut, soit faire une combinaison nouvelle amenant une épithète légitime d'un autre rang au rang variétal, soit faire une description nouvelle de ce taxon au rang variétal à partir d'un nouvel holotype. Si cette description au rang variétal est faite valablement (i.e. notamment avec description latine,

⁽²⁾ «Vice logique consistant à présenter comme significative une proposition dont le prédicat ne dit rien de plus que le sujet.» (LALANDE 1976: 1103).

désignation d'un holotype, publication dans une revue imprimée suffisamment diffusée), cette épithète est prioritaire au rang variétal et doit être utilisée à ce rang, nonobstant les raisons implicites ou explicites données éventuellement par l'auteur qui a procédé à cette nouvelle description.

Très nombreuses sont les orchidées d'Europe dont des épithètes prioritaires sont différentes suivant les rangs où on les considère. Par exemple, *Epipactis purpurata* G.E. SMITH 1828 nom. cons. doit être nommé *varians* au rang variétal (*Epipactis helleborine* var. *varians* CRANTZ 1769), *Orchis ovalis* F.W. SCHMIDT in J. MAYER 1791 doit être nommé *speciosa* au rang subsppécifique [*Orchis mascula* subsp. *speciosa* (W.D.J. KOCH) HEGI 1909] et *signifera* au rang variétal [*Orchis mascula* var. *signifera* (VEST) STEUDEL & HOCHSTETTER 1826], *Serapias lorenziana* H. BAUMANN & KÜNKELE 1989 doit être nommé *mauritanica* au rang variétal (*Serapias pseudocordigera* var. *mauritanica* E.G. CAMUS, BERGON & A. CAMUS 1908), *Ophrys flavicans* VISIANI 1842 doit être nommé *dalmatica* au rang variétal (*Ophrys bertolonii* var. *dalmatica* MURR 1901), *Ophrys mirabilis* GENIEZ & MELKI 1991 doit être nommé *hayekii* au rang subsppécifique (*Ophrys fusca* subsp. *hayekii* H. FLEISCHMANN & SOÓ 1928) ou encore le morphe à labelle bicolore sans macule d'*Ophrys apifera* doit être nommé *Ophrys chlorantha* HEGETSCHWEILER 1840 au rang spécifique, *Ophrys apifera* var. *immaculata* BRÉBISSON 1849 au rang variétal et *Ophrys apifera* f. *bicolor* (NÄGELI) P.D. SELL 1996 au rang de forme.

Il en va évidemment de même pour la Nigritelle robuste du Mont Cenis dont la synonymie à chaque rang s'établit actuellement comme suit:

Au rang d'espèce:

- Nigritella cenisia* G. FOELSCHÉ, W. FOELSCHÉ, M. GERBAUD & O. GERBAUD; *L'Orchidophile* **29**: 248 (1998).
- ≡ *Nigritella cenisia* "FOELSCHÉ & GERBAUD"; *J. Eur. Orch.* **31**: 452 (1999), isonyme.
- ≡ *Gymnadenia cenisia* (G. FOELSCHÉ, W. FOELSCHÉ, M. GERBAUD & O. GERBAUD) G. FOELSCHÉ, W. FOELSCHÉ, M. GERBAUD & O. GERBAUD; *Natural. belges* **80** (Orchid. 12): 374 (15.X.1999).
- ≡ *Gymnadenia cenisia* "(FOELSCHÉ & GERBAUD) FOELSCHÉ & GERBAUD"; *L'Orchidophile* **30**: 236 (XII.1999), comb. superfl.

Au rang de sous-espèce:

- ≡ *Nigritella rhellicani* subsp. *cenisia* (G. FOELSCHÉ, W. FOELSCHÉ, M. GERBAUD & O. GERBAUD) KREUTZ; *Eurorchis* **17**: 107 (2005).
- ≡ *Gymnadenia rhellicani* subsp. *cenisia* (G. FOELSCHÉ, W. FOELSCHÉ, M. GERBAUD & O. GERBAUD) J.-M. TISON; *Microsme Mésog.* **27**(4): 127 (2010).

Au rang de variété:

- Gymnadenia rhellicani* var. *robusta* P. DELFORGE; *Natural. belges* **84** (Orchid. 16): 127 (2003).
- ≡ *Nigritella rhellicani* var. *robusta* (P. DELFORGE) KREUTZ; *Kompendium Eur. Orch.*: 78 (2004).
- = *Nigritella rhellicani* var. *cenisia* (G. FOELSCHÉ, W. FOELSCHÉ, M. GERBAUD & O. GERBAUD) D. WENKER & S. WENKER; *Jahresber. Naturwiss. Ver. Wuppertal* **60**: 196 (2007), nom. illeg.

Bibliographie

- BREINER, E. & BREINER, R. 1993. - Beiträge zur Gattung *Nigritella* in den Westalpen. *Mitt. Bl. Arbeitskr. Heim. Orch. Baden-Württ.* **25**: 467-487.
- DELFORGE, P. 2003.- La Nigritelle robuste du Mont Cenis (Savoie, France). *Natural. belges* **84** (Orchid. 16): 117-132.

- DELFORGE, P. 2011.- *Gymnadenia rubra* WETTSTEIN et la taxonomie des nigritelles apomictiques. *Natural. belges* **92** (Orchid. 24): 87-116.
- FOELSCHÉ, G. & FOELSCHÉ, W. 1999.- "Une fleur pour la Chanousia" - Die intragenerischen Hybriden der Gattung *Gymnadenia* R. Br. *J. Eur. Orch.* **31**: 795-836.
- FOELSCHÉ, G., FOELSCHÉ, W., GERBAUD, M. & GERBAUD, O. 1998.- *Nigritella cenisia* FOELSCHÉ & GERBAUD nouvelle espèce de France et d'Italie (communication provisoire). *L'Orchidophile* **29**: 177-178.
- FOELSCHÉ, G., FOELSCHÉ, W., GERBAUD, M. & GERBAUD, O. 1999A.- *Nigritella cenisia* FOELSCHÉ & GERBAUD. *J. Eur. Orch.* **31**: 441-494.
- FOELSCHÉ, G., FOELSCHÉ, W., GERBAUD, M. & GERBAUD, O. 1999B.- *Gymnadenia cenisia* (FOELSCHÉ & GERBAUD) FOELSCHÉ & GERBAUD, une Nigritelle de France et d'Italie. *L'Orchidophile* **30**: 235-240.
- GERBAUD, O. 1999.- Considérations sur les Nigritelles et les hybrides qu'elles forment entre elles. *Natural. belges* **80** (Orchid. 12): 280, 372-386.
- GERBAUD, O. & FOELSCHÉ, W. 2011.- *Gymnadenia* \times *jabornikana*, l'hybride entre *Gymnadenia bicolor* et *Gymnadenia rchelicani* (avec aussi deux nouvelles combinaisons). *Bull. S.F.O.R.A.* **23**(2): 29-33.
- HEDRÉN, M., KLEIN, E. & TEPPNER, H. 2000.- Evolution of Polyploids in the European Orchid Genus *Nigritella*: Evidence from Allozyme Data. *Phyton* (Austria) **40**: 239-275.
- KALTEISEN, M. 2001.- Höhenrekord bei *Orchis militaris*. *J. Eur. Orch.* **35**: 924-925.
- KREUTZ, C.A.J. 2004.- Kompendium der Europäischen Orchideen – Catalogue of European Orchids: 239p. Kreuz Publishers, Landgraaf.
- KREUTZ, C.A.J. 2005.- Korrekturen und Ergänzungen zum Kompendium der Europäischen Orchideen – Catalogue of European Orchids, ISBN: 90-806626-4-X. *Eurochis* **19**: 97-128.
- LALANDE, A. 1976.- Vocabulaire technique et critique de la Philosophie. 12^e éd.: 1324p. Presses Universitaires de France, Paris.
- MACNEILL, J., BARRIE, F.R., BURDET, H.M., DEMOULIN, V., HAWKSWORTH, D.L., MARHOLD, K., NICOLSON, D.H., PRADO, J., SILVA, P.C., SKOG, J.E., WIERSMA, J.H. & TURLAND, N.J. 2006.- International Code of Botanical Nomenclature (Vienna Code, July 2005). *Regnum Vegetabile* **146**. A.R.G. Gantner Verlag KG.
- MORITZ, C. 1994.- Defining 'evolutionarily significant units' for conservation. *Trends Ecol. Evol.* **9**: 373-375.
- MORITZ, C. 1996.- Uses of molecular phylogenies for conservation: 203-214 in HARVEY, P.H.A., BROUW, J.L., SMITH, J.M. & NEE, S. (eds).- *New uses for New Phylogenies*. Oxford University Press, Oxford.
- SCZEPANSKI, S. & WENKER, D. 2008A.- Bemerkungen zum taxonomischen Status von Wirtgens Knabenkraut [*Dactylorhiza* \times *wirtgenii* (HÖPPNER) SOO]. *Ber. Arbeitskr. Heim. Orch.* **24**(2) ["2007"]: 60-70.
- SCZEPANSKI, S. & WENKER, D. 2008B.- Remarques sur le statut taxonomique du "Dactylorhiza de Wirtgen" [*Dactylorhiza* \times *wirtgenii* (HÖPPNER) SOO]. *L'Orchidophile* **39**: 195-204.
- VANHECKE, L. 1990.- Intraclonal variation and intercorrelation of morphological characters in *Dactylorhiza praetermissa*: evidence for allometry in *Orchidaceae*. *Mém. Soc. Roy. Bot. Belg.* **11** ["1989"]: 65-86.
- TISON, J.-M., JAUZEIN, P., GIROD, C. & ESPEUT, M. 2010.- Combinaisons et statuts nouveaux proposés dans la «Flore de la France méditerranéenne continentale». *Biocosme Médog.* **27**: 109-133.
- WENKER, D. 2007.- Die Gattung *Nigritella* – Rückkehr zu taxonomischer Stabilität. *Jahresber. Naturwiss. Ver. Wuppertal* **60**: 177-215.

